

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 24 (1966)

Heft: [1]: Vaud 1986, étude prospective

Kapitel: VIII: Structures économiques et sociales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chapitre VIII. Structures économiques et sociales

1. LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation professionnelle doit être conçue comme un complément de la formation scolaire et universitaire. La formation de base doit, en effet, revenir à une notion plus précise de la culture générale, laissant aux responsables de la formation professionnelle le soin de la compléter par des connaissances particulières.

Il est parfaitement possible de développer chez les jeunes de ce canton l'esprit de pionnier et l'esprit d'aventure. C'est une des conditions nécessaires au rayonnement de notre canton en Suisse et à l'étranger.

Certains objectifs de la formation professionnelle ne pourront être fixés qu'une fois que les options fondamentales touchant au développement économique de notre canton auront été prises.

a) La formation de base

Dans son sens restreint et conformément à la Loi fédérale de 1963, la formation professionnelle concerne la préparation à un métier. Ses principales institutions sont: l'apprentissage dans l'entreprise, les écoles professionnelles de métiers, les écoles complémentaires, les technicums. Il s'agit essentiellement de préparer les jeunes gens qui quittent l'école primaire ou éventuellement l'école secondaire en vue de trouver une occupation dans l'industrie, dans le commerce ou dans l'artisanat. Les remarques de ce premier paragraphe concernent la formation proposée par les entreprises, les écoles professionnelles et commerciales, les écoles de métiers et les technicums.

L'adaptation de la formation professionnelle varie en fonction de deux groupes, celui des *services* et celui des *entreprises industrielles*.

Dans le groupe des services, une partie des entreprises restera petite ou moyenne; la formation, soit par apprentissage dans l'entreprise, avec l'appui des écoles complémentaires professionnelles, soit au sein d'une école des métiers, sera maintenue sans que la proportion actuelle en faveur de l'apprentissage soit notablement modifiée. Les progrès à réaliser porteront surtout sur le contenu de la formation et sur la préparation des responsables de l'apprentissage.

La nécessité d'apprendre un métier bien défini perdra quelque peu de son importance par rapport aux exigences plus fondamentales qui conduiront à développer par priorité le raisonnement, les principes et les méthodes de travail; l'accumulation de connaissances comptera moins que les aptitudes à comprendre le développement technique et à s'y adapter avec intelligence. Il faudra tenir compte du fait que les métiers vont se modifier assez rapidement dans tous les secteurs, en particulier dans celui des services. D'autre part, certaines professions vont disparaître

et d'autres naître à un rythme accéléré; cela sera particulièrement évident dans l'artisanat et le commerce.

Le secteur des services comprend aussi des branches où opèrent de très grandes entreprises (banques, assurances); la mécanisation y fait apparaître de nouvelles fonctions, telles que les programmeurs. Dans ce domaine, la formation professionnelle technique deviendra plus diversifiée; en même temps, il importera que les jeunes soient aussi familiarisés avec les problèmes d'organisation, de gestion. On ne pourra plus se contenter des dispositions de l'article 15 de la Loi fédérale de 1963 sur la formation professionnelle, qui n'impose aucun enseignement sur les problèmes de la gestion de l'entreprise. Or les jeunes seront de plus en plus confrontés avec des organisations complexes à travers lesquelles ils devront réaliser leurs aspirations et construire leur carrière. Il faut donc non seulement les préparer à certaines tâches, mais faciliter aussi *leur intégration dans les entreprises*, en améliorant leur compréhension des mécanismes de l'organisation (nature de l'autorité, de la responsabilité, définition des tâches, communications, organigrammes, problèmes humains).

D'une manière plus générale encore, la formation professionnelle tiendra compte du *développement total de la personnalité des jeunes*. Elle intervient en effet à un âge où des mutations profondes se produisent dans les attitudes vis-à-vis de la vie. La formation professionnelle ne doit pas se contenter de donner un métier; elle doit contribuer à faciliter l'insertion du jeune dans la société en général et dans l'entreprise en particulier. L'instruction civique et l'économie publique, plus quelques notions de culture, auront donc autant d'importance que les techniques et seront rendues beaucoup plus vivantes qu'elles ne le sont à l'heure actuelle.

Les remarques ci-dessus s'appliquent aussi au *secteur industriel*; ici cependant on verra en outre s'affirmer la formation par les écoles de métiers et les technicums.

Cette prévision peut surprendre puisque les fonctions seront de plus en plus spécialisées et nécessiteront un apprentissage à la place même de travail. En fait, cette spécialisation poussée ne sera possible en général, qu'après une formation de base approfondie dans une véritable école.

Du fait de l'évolution rapide des techniques, des cours de recyclage deviendront toujours plus nécessaires pour les ouvriers. Les cours de développement, de perfectionnement et les possibilités d'acquérir un nouveau métier seront accrus.

b) La formation dans l'agriculture

Le but étant de former des chefs d'entreprise désireux de reprendre un domaine, l'enseignement doit être dispensé de telle manière que l'on inculque en priorité des méthodes de travail et les techniques fondamentales; le jeune homme (et la jeune fille) sera ainsi mieux préparé à s'adapter aux nouvelles techniques, mieux capable de reconverter son exploitation au fur et à mesure de l'évolution des conditions du marché. La formation administrative ne doit pas non plus être négligée. Le paysan doit savoir analyser une situation financière, calculer des coûts, faire des plans, en un mot gérer son entreprise. L'intérêt pour de telles disciplines n'est pas toujours très grand à l'âge de dix-huit à vingt ans. Il n'empêche qu'il est indispensable que des

données élémentaires soient inculquées, sur lesquelles les services de vulgarisation pourront compter plus tard. Il est probable que, de plus en plus, les écoles d'agriculture devront développer chez leurs jeunes élèves le sens de l'initiative, de la coopération et de l'organisation, au stade de l'entreprise d'abord et au stade de la mise en valeur des produits ensuite. Il est, en outre, souhaitable que le jeune diplômé d'une école d'agriculture puisse prendre des responsabilités effectives dans les différentes organisations coopératives agricoles dont il sera membre.

Si les programmes des écoles d'agriculture se modifient sans cesse pour répondre d'une part à ces exigences générales et, d'autre part, aux nouveautés de la technique, les résultats que l'on peut en attendre sont fonction cependant du degré de préparation antérieure des élèves. Or, actuellement, cette préparation est souvent insuffisante, sans que ce soit toujours imputable à l'élève lui-même. C'est dire toute l'importance que revêt l'enseignement primaire dans les campagnes. La controverse subsiste sur le point de savoir s'il convient d'isoler les futurs agriculteurs au niveau de l'enseignement secondaire ou si, au contraire, il est préférable de laisser les jeunes gens de différentes conditions suivre les mêmes classes. Cette dernière solution paraît devoir l'emporter.

Excepté une certaine spécialisation dans des branches particulières, telles que la viticulture, l'arboriculture, l'horticulture ou la culture maraîchère, il apparaît inopportun que l'école d'agriculture sorte de son rôle qui est avant tout de donner une formation générale. La spécialisation doit se réaliser au niveau supérieur, dans le cadre du technicum agricole. Selon les projets que nous connaissons, de telles institutions seront prochainement créées, l'une pour les branches générales en Suisse allemande, l'autre pour les branches spéciales en Suisse romande.

Parallèlement aux écoles d'agriculture, il est souhaitable de soutenir les efforts qui sont déjà consentis dans le domaine de l'apprentissage, du compagnonnage et de la maîtrise. Mais il est tout aussi nécessaire de vouer des soins attentifs à la formation continue des agriculteurs et des cadres agricoles, secteur où les services de vulgarisation ont de nouvelles responsabilités à assumer.

c) La formation des enseignants

L'enseignement ex cathedra sera de plus en plus remplacé par des méthodes actives: étude de cas, techniques audio-visuelles, enseignement programmé, séminaires et groupes d'études.

Afin de conserver un étroit contact avec la réalité, la formation des enseignants ne sera pas confiée qu'à des pédagogues professionnels, mais aussi à des représentants de l'économie privée ayant des talents d'éducateurs.

Les maîtres d'écoles professionnelles et les maîtres d'apprentissage devront être mis au bénéfice d'une formation plus complète, tant sur le plan technique que sur le plan pédagogique. Leur statut social devrait s'en trouver rehaussé, ce qui est important pour le recrutement.

Le maintien « sur la forme » de l'enseignant se réalisant souvent encore aujourd'hui par une double activité, devra être assuré plutôt par une activité consacrée

entièrement à la formation, entrecoupée par des périodes de réflexion et de mise à jour, en étroite collaboration avec les entreprises. Un nombre accru de personnes sera donc nécessaire, et cela indépendamment de l'accroissement démographique. A cet égard, il serait souhaitable que les entreprises prêtent totalement, pour des périodes limitées, du personnel qui pourra se charger de divers enseignements.

Il convient aussi de noter que la *recherche* en matière de formation professionnelle est encore sous-développée, notamment en ce qui concerne les méthodes pédagogiques, les programmes et les problèmes psychologiques. A l'avenir, certains enseignants doués consacreront du temps et des moyens financiers à l'approfondissement des problèmes de la formation professionnelle (stages à l'étranger, études théoriques). On pourrait concevoir la création d'un « institut d'étude des questions de formation professionnelle », en liaison avec l'Université, l'EPUL, l'industrie et le commerce.

d) La formation des cadres

Le mouvement d'accroissement des cadres par rapport aux exécutants s'accroîtra. Or, actuellement, il n'existe guère dans le canton de Vaud de possibilités de formation cohérente des *cadres subalternes*. Cette remarque est valable pour l'économie privée comme pour l'administration publique. Si la formation technique (prise dans son sens large) peut en général être acquise dans l'organisation actuelle, nous souffrons par contre d'une lacune dans la formation spécifique des cadres. Au niveau des *cadres moyens*, on constate aussi une insuffisance, bien qu'elle ait moins d'acuité, car des initiatives isolées commencent à porter leurs fruits. Dans l'avenir, une coordination de ces activités et une rationalisation des méthodes et des programmes s'avéreront nécessaires.

Dans cet esprit, la formation de contremaîtres (de chefs de services, dans les secteurs non industriels) devrait être généralisée dans toutes les branches (il y a actuellement une école de contremaîtres pour le bâtiment et deux pour la métallurgie). Elle devrait aussi être approfondie, du fait que les fonctions de gestion des contremaîtres se développent avec l'agrandissement des entreprises, ce qui les oblige à appliquer des méthodes de production et d'administration plus scientifiques.

RÉSUMÉ

La formation professionnelle va jouer un rôle de plus en plus important ; elle devra s'orienter dans les directions suivantes :

- 1^o *amélioration de la formation technique elle-même, mais étant donné que les techniques vont évoluer, il faudra mettre l'accent sur les connaissances de base ;*
- 2^o *préoccupation plus marquée que maintenant du développement de l'esprit et de la culture (compréhension de l'entreprise et de la société) ; on sera amené à dépasser la seule formation professionnelle au profit d'une formation de l'homme global ;*

- 3^o *plus grande diversification dans les programmes actuels, de manière à pousser plus loin la formation des éléments de valeur ;*
- 4^o *développement de la formation professionnelle du second degré (recyclage, perfectionnement) ;*
- 5^o *amplification de la recherche en matière de formation professionnelle ;*
- 6^o *amélioration de la formation des enseignants dans les écoles et dans les entreprises ;*
- 7^o *extension de la formation de contremaîtres et de cadres subalternes dans toutes les branches, en tenant compte des fonctions nouvelles qu'ils devront remplir dans les organisations industrielles ;*
- 8^o *éventuellement création d'un institut d'étude des questions de formation professionnelle en collaboration avec l'Université, l'EPUL et les entreprises.*

e) La formation à la gestion des entreprises

Il s'agit ici de la formation professionnelle de gestion et d'administration donnée par l'Ecole supérieure de commerce et par l'Ecole des hautes études commerciales de l'Université.

La préparation de *cadres de gestion* à tous les niveaux (à partir déjà du rang de contremaître) deviendra une exigence fondamentale. Cette préoccupation devrait se traduire par :

- 1^o une coordination plus étroite entre l'Ecole de commerce et les HEC ;
- 2^o l'introduction à l'Ecole de commerce de cours de gestion, d'organisation et d'initiation aux principales fonctions de l'entreprise ; le développement des mathématiques et de la connaissance des problèmes humains ;
- 3^o les HEC devraient évoluer vers deux sections : l'une axée sur l'économique et le sociologique et l'autre vouée aux questions de gestion et d'administration (cours de finance, de production, de marketing, de psychologie, etc.) ;
- 4^o l'Ecole des HEC devrait s'orienter vers des cours de perfectionnement de haute qualité pour chefs d'entreprise et pour d'autres professions administratives, en collaboration avec les institutions de formation de cadres qui existent déjà en dehors de l'Université.

La formation continue ne sera pas réservée à la seule Université. Des *organisations relevant de l'initiative privée* continueront à jouer un grand rôle, vu leur rapidité d'adaptation à l'évolution des méthodes et des problèmes. Ces organisations seront *décentralisées*, ce qui ne devrait pas entraîner un éparpillement des efforts, mais une collaboration étroite dans ce domaine nouveau.

f) L'Université de Lausanne

Face aux modifications probables de l'échelle des valeurs et aux besoins de la formation des élites, l'Université (par quoi nous entendons nos hautes écoles, y compris l'EPUL) jouera évidemment un rôle essentiel, que nous avons déjà évoqué au

chapitre V. Mais peut-on considérer que sa *structure* la mettra en mesure de le jouer pleinement ?

Le fractionnement entre facultés devra être révisé pour tenir compte du développement de plusieurs disciplines autrefois autonomes mais qui sont devenues complémentaires. De même, l'importance prise par certaines professions telles que celles d'organisateurs (dans les affaires privées comme dans le secteur public), de formateurs de l'opinion (journalisme, radio, télévision) obligera à prévoir un enseignement correspondant.

On a pu longtemps se demander si le professeur devait se vouer plus à sa science qu'à ses étudiants, c'est-à-dire se soucier plus de l'approfondissement de ses connaissances que de pédagogie. Il y avait de bonnes raisons de répondre positivement à cette question, aussi longtemps que le corps enseignant était peu nombreux, que l'effectif des étudiants demeurerait modeste et que la grande majorité de ceux-ci disposait des facilités leur permettant de s'adonner individuellement à l'étude. Les deux dernières conditions s'étant déjà beaucoup modifiées, il est temps de redonner la *primauté à l'enseignement* lui-même. Cette orientation exige cependant que les professeurs soient plus nombreux et, surtout, qu'ils soient secondés par des assistants et qu'ils puissent recourir aux services d'un secrétariat bien équipé.

Cette priorité de l'enseignement, qui impliquera souvent une révision des méthodes actuelles, devra s'accompagner d'un effort accru de *recherche* ; celle-ci pourra être entreprise par des professeurs temporairement libérés de leurs tâches d'enseignement et par des assistants à plein temps. Nombre de travaux de recherche nécessiteront une collaboration plus étroite avec l'industrie privée et les pouvoirs publics.

Il ne suffit cependant pas de préciser de nouveaux objectifs pour l'Université. Il faut encore se demander s'il est possible de les atteindre sans modifier profondément son organisation même. En particulier, ne faudrait-il pas donner à l'Alma Mater une *autonomie* plus grande allant jusqu'à lui permettre de fixer elle-même l'emploi des fonds que l'Etat mettrait globalement à sa disposition, cette procédure la contraignant à revoir périodiquement sa politique générale et à repenser les divers enseignements.

D'autre part, pour mettre l'Université plus directement en contact avec l'évolution, et pour donner la possibilité à ses professeurs d'amplifier leurs recherches et à des étudiants avancés de participer à des travaux hautement spécialisés, il faudra adjoindre à la plupart des sections de l'Université des instituts spéciaux et des centres d'étude qui couvriront une large part de leurs besoins financiers au moyen de mandats d'études reçus de l'économie privée ou des pouvoirs publics. Ces instituts seront particulièrement indiqués dans les domaines qui relèvent simultanément de plusieurs facultés et qui, de ce fait, ne peuvent guère être étudiés actuellement avec tout le soin voulu. Toutefois, cette prolifération n'est pas sans danger, et les dispositions organiques adoptées devront permettre de contrôler régulièrement le budget, la marche et le bien-fondé de ces services annexes, notamment afin d'assurer leur indépendance à l'égard d'intérêts particuliers.

En 1986 le canton assumera encore la majeure partie des charges relatives aux facultés de théologie, de droit, des lettres et aux écoles et instituts qui y seront rattachés.

En revanche, il est probable que pour les sciences et la médecine dont la réglementation est en grande partie fédérale et dont l'enseignement entraîne des frais toujours plus élevés, ces charges émargeront dans une plus forte mesure au budget fédéral. Quant à l'EPUL, on ne peut que souhaiter qu'elle devienne très rapidement une seconde école polytechnique fédérale.

Ce changement permettrait de décongestionner les bâtiments zuricois, de créer un centre romand et de développer l'actuelle EPUL.

L'ampleur donnée dans cette étude à l'examen des questions matérielles et de structure ne doit pas faire perdre de vue que la qualité de l'enseignement universitaire doit demeurer l'objectif primordial. A cet effet, la liberté de pensée et d'enseignement de chaque professeur est essentielle, de même que la possibilité pour l'Université de continuer à exercer une influence prédominante dans le choix des professeurs. C'est aussi dans cette perspective de qualité, toujours plus nécessaire dans un monde où les exigences intellectuelles et scientifiques vont croissant, que l'on doit insister sur le fait qu'encourager l'accès aux études ne doit en aucun cas aboutir à des solutions de facilité tendant à abaisser le niveau moyen des étudiants et par-là celui de l'Université tout entière.

2. ORGANISATIONS PATRONALES ET SYNDICALES

a) Rôle des associations professionnelles

Le rôle des associations d'employeurs et de travailleurs ira croissant dans le monde de demain, en particulier du fait de la complexité toujours plus grande des problèmes sociaux et économiques. Il sera en effet de plus en plus nécessaire de s'unir, non seulement pour accroître le poids des interventions, mais aussi pour créer les organismes sans lesquels il n'est pas possible d'étudier suffisamment les questions et de mener à bien des efforts soutenus.

Ce rôle accru n'atteindra toute son ampleur que dans les organisations professionnelles qui ne se contenteront pas de représenter leurs membres, mais qui deviendront elles-mêmes des *facteurs de changement et d'adaptation*.

Cette conception dynamique du secrétariat d'association ne sera guère nouvelle pour la plupart des syndicats d'ouvriers et d'employés. Mais elle nécessitera d'importantes modifications dans la pratique de nombreuses associations d'employeurs.

En ce qui concerne le *recrutement et les effectifs*, les organisations patronales n'auront guère de difficultés. En revanche, les syndicats verront s'accroître les difficultés qu'ils rencontrent déjà maintenant du fait que:

- 1° en période de croissance économique, les salariés n'éprouvent pas le même besoin qu'en période de dépression d'être défendus collectivement. Beaucoup d'entre eux se contentent d'appartenir à des amicales, ou associations corporatives, sans résonance sur le plan économique;

- 2° la proportion de la main-d'œuvre féminine et étrangère s'accroît dans les secteurs privés et publics. Or ces éléments sont plus réfractaires à la notion de solidarité;
- 3° le déplacement des activités professionnelles consécutif au progrès technique défavorise momentanément le recrutement syndical dans les fédérations trop axées sur une définition étroite de l'ouvrier.

b) Extension des pratiques paritaires

Le centre de gravité des problèmes à résoudre se déplacera vers l'économique au détriment du politique. Les organisations dites économiques prendront le pas sur celles de la politique partisane, à moins que les partis ne deviennent, à leur tour, des organes économiques, ce qui n'est pas souhaitable. Suppléant aux modes politiques de participation quelque peu sur le déclin, les organisations économiques se devront de recréer le dialogue entre l'homme et son milieu, car il importera de trouver et de favoriser de nouvelles formes de participation à divers niveaux.

Par l'intensification de la pratique du dialogue et des actions paritaires portant sur de nouvelles matières, les organisations économiques accentueront leur importance. Cette évolution désirable permettra de promouvoir une politique économique moderne adaptée aux exigences.

Sans doute les prochaines années offriront-elles aux organisations économiques un champ d'activité étendu. En contrepartie, celles-ci devront contribuer à assurer une croissance harmonieuse de l'économie. Elles devront aider aussi les entreprises privées, coopératives et publiques — avec lesquelles elles collaboreront étroitement — à s'adapter, dans la paix sociale, aux exigences du progrès technique et scientifique.

c) Au-delà de la convention et du statut

Le progrès marquera aussi de son empreinte les ententes paritaires, et 1986 verra des accords allant bien au-delà de la convention collective de travail ou du statut de personnel d'aujourd'hui. Du dialogue né de l'amélioration du niveau de vie naîtront petit à petit des accords portant sur le genre de vie. Ainsi seront gravés les échelons:

- 1° de la formation professionnelle à l'organisation de la profession, en ce sens que les conventions collectives de travail s'étofferont progressivement, dans l'intérêt général du métier et du secteur économique, jusqu'à devenir de véritables statuts professionnels s'étendant à tout ce que les circonstances permettront de réaliser paritairement;
- 2° du perfectionnement professionnel à la formation continue;
- 3° de l'obtention des loisirs à leur aménagement coordonné, dans la liberté et sans contrainte. Il est souhaitable que les entreprises ne se désintéressent pas du problème des loisirs, mais il serait regrettable qu'elles veuillent s'en assurer

l'exclusivité. Le rôle des entreprises devra se limiter à encourager et à soutenir les groupements de travailleurs pour l'organisation des loisirs, notamment en fournissant l'équipement nécessaire;

- 4° de la gestion paritaire des caisses de tous ordres à des formes diverses de participation à la gestion de l'entreprise, qui permettra notamment aux travailleurs d'influencer la détermination des revenus non salariaux.

La nécessité d'étendre la participation des salariés à la vie de l'entreprise, et plus particulièrement à la vie de leur cellule de travail, entraînera la participation à la prise de décision, dans la mesure où celle-ci sera compatible avec l'efficacité de la gestion. Le principe de l'unité de commandement rend peu probable une ingérence syndicale dans la gestion *stricto sensu*. Mais une solution envisageant une participation aux décisions engageant l'existence à long terme de l'entreprise semble possible. La forme de la participation des salariés à la gestion de l'entreprise pourra varier d'une entreprise à l'autre. Une participation du travailleur au conseil d'administration permettrait éventuellement une information et une compréhension meilleures.

d) Transformation des structures

Le déplacement du champ d'activité des salariés amènera les organisations de travailleurs à étendre leur champ de recrutement vers le secteur tertiaire, vers les cadres, vers les professions techniques et supérieures. Les syndicats se départiront — comme certains l'ont déjà compris aujourd'hui — de leur caractère exclusivement ouvrier, afin de tenir compte simultanément du déplacement des activités professionnelles et de l'intellectualisation de la vie sociale. Les syndicats devront de plus en plus développer le « service à la clientèle » (aide pour remplir les déclarations fiscales, gérance paritaire des fonds de prévoyance, caisses de pensions), afin de mieux justifier l'utilité de l'organisation.

Un effort soutenu sera nécessaire pour accentuer l'esprit de *solidarité de la femme salariée*. Peut-être que, grâce à l'obtention de l'égalité politique, la femme comprendra plus facilement son devoir de solidarité et la nécessité de son appartenance aux organisations économiques. En outre, comme la femme n'a acquis, dans notre canton, que l'égalité des droits, alors que l'égalité économique est encore loin d'être atteinte, les salariées prendront plus vivement conscience de la nécessité d'adhérer au syndicat et d'influencer son action.

e) Unité ou diversité ?

Du côté patronal comme du côté syndical, un certain fractionnement existe actuellement.

Lorsque la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie aura fusionné avec l'Association des industries vaudoises, le canton comptera encore deux autres associations patronales faîtières: l'Union vaudoise des associations industrielles, commerciales et de métiers et les Groupements patronaux vaudois.

Les syndicats sont également fractionnés selon qu'ils se réclament de l'Union syndicale suisse (450.000 membres), de la Fédération des sociétés suisses d'employés (110.000), de la Fédération des syndicats chrétiens-nationaux (90.000), ou d'autres organisations encore.

Ces divers groupements n'échapperont pas au processus de concentration et d'unification, d'autant plus qu'en devenant toujours moins « politiques » et toujours plus « économiques », ils créeront les conditions permettant de s'unir finalement dans une grande centrale. Et cela tant du côté patronal que du côté syndical.

Une semblable concentration paraît tout aussi inéluctable entre « ouvriers », « employés », « contremaîtres », « techniciens », et autres salariés intellectuels organisés aujourd'hui corporativement. Chaque fédération professionnelle, tout en appartenant à la centrale active sur le plan économique général, pourra conserver son indépendance d'action dans les secteurs qui lui sont propres.

Cette concentration réalisée sur le plan suisse correspondrait à une unification identique sur le plan vaudois. Ces concentrations ne nous paraissent pas devoir se réaliser par amour de l'unification ou du gigantisme, mais comme une conséquence inévitable des nécessités techniques et des besoins des intéressés. La concentration donnera une autre dimension aux organisations: la meilleure représentation de ces dernières, la rationalisation de leurs structures par branche, et une plus grande efficacité grâce aux moyens dont elles disposeront.

f) Puissance financière

Il peut être admis qu'à la suite de revendications syndicales tendant à l'obtention d'un salaire plus équitable, ce dernier se trouvera composé non seulement d'espèces versées immédiatement et de prestations sociales étendues (AVS/AI et caisses de retraite), mais encore d'une rémunération différée représentant la participation des travailleurs à la richesse des entreprises. Cette rémunération différée pourra prendre la forme d'une assurance-vie (indemnité en capital) ou de certificats de fonds de placement syndicaux gérant les titres acquis par les travailleurs.

Les organisations syndicales auront exigé, à ce stade-là, que les institutions de prévoyance (caisses de retraite privées et publiques) souscrivent chaque année des certificats de fonds de placement syndicaux pour un montant égal aux cotisations des assurés à ces institutions. En outre ces mêmes fonds recueilleront et géreront l'épargne négociée prévue dans les conventions collectives de travail et représentant la part des travailleurs à l'autofinancement des entreprises.

Les organisations syndicales joueront ainsi un rôle accru et direct dans l'économie et pourront contribuer à son orientation.

g) Disputer ou coopérer

Ainsi que l'a écrit Louis Armand, dans *Plaidoyer pour l'avenir* : « Les syndicalistes occuperont un rôle croissant dans la société de l'avenir. Ils doivent donc eux aussi opérer une mutation et passer du stade de la revendication à celui de l'association des responsabilités. Il faut, pour qu'ils y parviennent, que l'information et la

formation soient assurées de telle sorte que l'opinion sache où sont les vrais problèmes et que ses leaders ne soient pas toujours à la merci de la base mal informée. Un des premiers éléments d'information consiste d'ailleurs à montrer que dans une époque où l'on envisage de doubler le revenu, il est plus rationnel de coopérer pour accroître la richesse naissante que de se battre comme autrefois pour la tirer de celle des autres. »

Les développements de plus en plus complexes de l'économie exigeront des « partenaires sociaux » une volonté plus grande encore de coopération; il faudra un langage commun et des réflexions en commun; la vision des problèmes d'ensemble ne se réalisera qu'à travers de constants échanges de vue et d'information.

3. LES ENTREPRISES

a) Dimensions

Aucune branche économique n'échappera à la *concentration* et à la *division du travail*. Sans doute, dans certains secteurs les entreprises pourront demeurer petites, à condition d'être épaulées par des organismes professionnels assumant diverses tâches ou si elle remplacent la fusion par des formules de coopération.

Mais, de façon générale, la dimension des entreprises s'accroîtra fortement. Le processus de concentration transformera en succursales de grandes entreprises suisses ou étrangères de nombreuses entreprises locales. Dans quelques cas, ce processus permettra à une entreprise vaudoise de prendre la tête d'un ensemble d'une certaine importance. Vu le caractère inéluctable de cette évolution, il s'agira moins de freiner ce mouvement que d'en tirer les conséquences. L'une de ces conséquences, nous l'avons vu au chapitre VII, c'est que la politique d'industrialisation devra donner une certaine préférence aux entreprises ayant leur direction dans le canton et ayant de bonnes chances de pouvoir garder leur indépendance. D'autre part, la législation devra être aménagée de telle sorte que l'intérêt général n'ait pas à pâtir de la présence de « succursales ».

Le *secteur des services* connaîtra un fort mouvement de concentration dans les domaines du commerce, de la finance, des transports. En revanche, l'entreprise petite ou moyenne demeurera la forme la plus rationnelle dans de nombreux secteurs du tourisme, des services individualisés, des professions libérales.

Cette constatation est d'autant plus importante que la part du « tertiaire » augmentera encore à l'avenir et qu'ainsi certaines chances subsistent de voir prospérer — dans ce secteur — un nombre relativement élevé d'entreprises indépendantes.

b) L'industrie

Le nombre des entreprises industrielles n'aura pas augmenté en proportion du revenu national mais leur importance, mesurée par leur chiffre d'affaires ou leurs investissements, n'aura cessé de croître. On se trouvera donc en présence de firmes plus grandes, à long rayon d'action concurrentielle, plutôt qu'en face d'un nombre élevé d'entreprises petites et moyennes, actives seulement sur le plan cantonal ou suisse.

Ces plus grandes entreprises seront caractérisées plus par leur capacité de production que par l'effectif de leur personnel. C'est par la technique et l'investissement qu'un volume de production très supérieur à ce qu'on connaît aujourd'hui sera dès lors assuré. Actuellement déjà, en plusieurs usines, l'accroissement très fort et régulier de la production s'accompagne d'une réduction du personnel d'atelier.

Les raisons de cette évolution inéluctable sont nombreuses et convergentes:

- 1^o nous nous acheminerons fatalement vers une production de masse qui ne peut être assurée que par de grandes unités de production, même pour des produits de haute qualité;
- 2^o seules des entreprises puissantes (financièrement et par les spécialistes qui y travaillent) seront à même de suivre le progrès technique;
- 3^o dans l'industrie moderne, la part des frais fixes augmente sans cesse (énormes investissements, donc amortissements importants, réserves en vue de l'obsolescence, service de la dette, ouverture et conquête des marchés, coût d'un personnel de plus en plus qualifié et spécialisé).

La présence sur sol vaudois de succursales d'entreprises internationales géantes présente un certain intérêt. Non seulement leur productivité profitera à l'économie, mais leur style de gestion, leurs méthodes, leur dynamisme exerceront un effet stimulant sur les entreprises voisines. Il conviendra cependant qu'une même évolution des structures renforce l'équipement industriel vaudois afin de maintenir un juste équilibre.

c) Formes juridiques: faire bon usage de la société anonyme

Beaucoup de Vaudois se méfient de cette forme abstraite d'organisation. Souvent le sigle « S.A. » est associé implicitement à « puissance occulte et maléfique » ou, pour l'épargnant, à « aventure et risque de pertes ». Il appartient au législateur fédéral — et aux administrateurs des sociétés — d'apporter diverses réformes pour assurer une meilleure *information de l'actionnaire*, à laquelle concourront les associations de défense d'actionnaires. L'*action* a également besoin d'être démocratisée. En 1986, les titres seront peut-être enfin sans nominal et auront une faible valeur unitaire, propre à susciter une extension de la propriété mobilière.

Dans divers domaines, il se révélera toujours plus nécessaire de prévoir un statut différent pour les actionnaires qui assurent la gestion de l'affaire et ceux qui entendent limiter leur rôle à celui de bailleurs de fonds. Cette nécessité amènera le législateur à introduire une réglementation nouvelle définissant les droits et obligations de chacune des deux catégories d'actionnaires. Ainsi s'instaurera légalement la *société anonyme confiée à une minorité*.

Le besoin ne s'en fera pas sentir seulement pour les grandes entreprises dont les actions sont réparties auprès d'un large public. Il se manifestera aussi de plus en

plus dans des entreprises locales que l'évolution technique contraindra à des investissements toujours plus importants dépassant par trop les possibilités du ou des dirigeants dont les aptitudes personnelles feront néanmoins toute la valeur de l'affaire. Cela est aussi vrai pour l'agriculture. Depuis des millénaires, celle-ci a combiné de diverses manières capital et travail. Le bouleversement prévisible dans ce secteur, au cours des vingt prochaines années, rendra désirable l'adoption d'un type d'association laissant à l'exploitant les responsabilités majeures tout en assurant à ses bailleurs de fonds des avantages assez importants pour attirer les capitaux considérables qui seront nécessaires pour équiper le secteur agricole.

Les *sociétés mixtes* connaîtront une grande extension. En effet, plus les exigences d'hygiène, de bien-être, d'égalité, de loisirs s'élèveront et plus il sera demandé aux pouvoirs publics d'assumer de nouvelles tâches. Mais cette enflure des services publics sera souvent contraire aux nécessités d'une gestion rationnelle; dans une certaine mesure, elle contribuera à réduire l'autorité de l'Etat.

Le besoin se fera donc de plus en plus sentir de séparer de l'appareil étatique cantonal ou communal les services exerçant une activité économique et de les confier à des organismes d'économie mixte dans lesquels les pouvoirs publics seront tantôt majoritaires, tantôt minoritaires. Cette association entre intérêt public et intérêt privé permettra de concilier la sauvegarde de l'intérêt général et l'autonomie d'une gestion orientée largement vers l'optimisation du rendement. Les services industriels, l'alimentation en eau et l'épuration, les transports publics, les théâtres et autres établissements de loisirs, le tourisme seront largement confiés à des organismes de cette nature. En séparant la politique de la technique, on aura restauré la suprématie de la première.

C'est aussi sous la forme d'entreprises d'économie mixte ou de régies autonomes que prendra corps la coopération entre communes et entre cantons visant à assurer en commun des services publics qui, du fait des nécessités économiques, gagneront à être exploités dans une zone dépassant les frontières politiques ou administratives.

d) Une forme juridique particulière : la coopérative

1° LA COOPÉRATIVE GARDERA-T-ELLE SES TRAITS ORIGINAUX ?

Parmi les diverses formes de société, on met volontiers à part les coopératives de production et de consommation, en particulier lorsque le caractère lucratif de leur activité n'est — et de loin — pas l'essentiel.

Dans ce secteur, il ne faut pas s'attendre à un bouleversement général d'ici à 1986, mais plutôt à la consolidation, à l'amélioration et au développement des structures déjà établies ou existant actuellement à l'état embryonnaire.

L'une de ces évolutions progressives consistera inévitablement en une plus grande concentration avec, pour corollaire, des directions centralisées et d'importantes équipes de cadres recourant aux méthodes modernes de gestion. Cette tendance rendra plus difficile le maintien du contact entre le coopérateur et son entreprise. Des différences fondamentales subsisteront toutefois par rapport à la société anonyme

quant aux principes (affectation du bénéfice, après autofinancement, à une ristourne ou à un rabais aux membres plutôt qu'à une rémunération du capital au-delà d'un intérêt normal; contrôle démocratique; adhésion peu onéreuse; liberté d'entrée et de sortie des membres).

Une autre conséquence du processus de concentration se manifestera par l'intégration verticale, qui amènera les coopératives de production à s'occuper de la distribution jusqu'aux consommateurs et les coopératives de consommation à développer leurs centres de fabrication. Cette extension posera des problèmes toujours plus aigus dans la recherche d'une juste clé de partage entre ce qui, au sein de l'entreprise intégrée, doit revenir aux producteurs et aux consommateurs. Il faudra, en effet, que la coopérative de consommation défende à la fois les intérêts de ses membres et ceux de ses salariés et la coopérative de production ceux de ses membres et de ses clients. Plus le cercle s'agrandira, plus les solutions deviendront difficiles à trouver. C'est en particulier dans le domaine agricole que les coopératives de production et celles de consommation entreront en compétition.

2° COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION

L'accentuation du mouvement de concentration qui se dessine aujourd'hui aboutira à la diminution du nombre des points de vente, au regroupement puis à la fusion des sociétés locales, afin de grouper les fabrications, les entrepôts et la gestion, soit au niveau régional soit au niveau national.

Parallèlement, le petit commerce s'efforcera de défendre ses positions dans des organismes centraux ayant une structure coopérative. Ce mouvement ne s'arrêtera pas à l'épicerie, mais s'étendra également aux boucheries, boulangeries. Le petit commerce totalement indépendant se maintiendra pour la vente de produits spécialisés.

Au niveau de ces grands organismes de distribution la concurrence diminuera. Mais comme ils deviendront de plus en plus leur propre producteur, c'est à ce stade que la compétition se fera le plus sentir (abaissement des coûts de fabrication, amélioration de la qualité).

Les coopératives consacreront une part de plus en plus importante de leurs ressources à des réalisations sociales ou à des œuvres de solidarité (centres de loisirs et de culture, aide à des régions moins développées de Suisse et de l'étranger.)

3° AUTRES COOPÉRATIVES

Les activités économiques feront appel à des capitaux toujours plus importants; la création de nouvelles coopératives rencontrera donc des difficultés croissantes, puisque l'apport des membres ne pourra que demeurer modeste.

Toutefois, dans le domaine de la construction de logements, des modes de financement assortis au caractère limité du risque et au caractère social du but poursuivi permettront aux coopératives de construction de prendre un grand développement.

D'autre part, l'association d'entreprises se groupant pour lancer en commun une nouvelle affaire prendra fréquemment la forme coopérative, notamment dans le

domaine agricole, mais aussi dans de nombreuses autres branches. Dans ces cas, l'apport de capitaux sera souvent important.

Dans certains cas, la collaboration entre secteur privé et secteur public se fera également sous la forme de « régies coopératives ».

e) Organisations de consommateurs

Les membres d'une même coopérative devenant trop nombreux, il devient impensable qu'ils participent activement à la vie de la société qui protège leurs intérêts. Ils s'uniront non plus autour de leurs coopératives, mais en de grandes sociétés de consommateurs, organisées sur le plan national, cantonal et local. Ces sociétés formeront des groupes de pression plus fortement structurés qu'actuellement et qui se prononceront non seulement sur les problèmes de consommation courante, mais aussi sur les questions de loyers, de loisirs, de politique économique.

Du dynamisme de ce mouvement dépendront dans une large mesure les relations existant entre producteurs et consommateurs. Face à la multitude des produits, le consommateur sera largement désarmé si ses intérêts ne sont pas sauvegardés par des organisations fortes, capables de l'informer et d'imposer des spécifications standardisées.

Il appartiendra en particulier aux sociétés coopératives de soutenir ces groupements et de les considérer comme des « partenaires », même s'ils dirigent en quelque sorte l'« opposition ».

4. FINANCEMENT ET PROGRAMMES ÉCONOMIQUES

a) Institutions de financement

Un développement économique intense posera nécessairement des problèmes de financement, en particulier pour les investissements.

L'appareil bancaire suisse, très développé pour le prêt hypothécaire et pour le crédit à court et moyen terme, ne peut, traditionnellement, accorder qu'un appui limité pour le financement à long terme. Cela est particulièrement sensible en cas de lancement d'affaires nouvelles ou lorsqu'une entreprise familiale est partagée entre la nécessité de s'agrandir vigoureusement et la crainte de ne pouvoir trouver les capitaux nécessaires sans aliéner son autonomie.

Pour combler cette lacune, faudra-t-il prévoir la mise sur pied d'une société vaudoise de financement, d'une « banque industrielle » ?

La solution est attrayante; mais lorsqu'on songe aux difficultés inhérentes au financement à long terme et aux risques liés à tout lancement d'entreprises nouvelles, on conçoit bien toute la prudence qu'il faut observer en cette matière. Pour pouvoir fonctionner rationnellement et répartir convenablement ses risques, une société de financement faisant appel à l'épargne privée doit jouir d'une grande liberté dans le choix des branches et des régions dans lesquelles elle opère. Sous ces réserves, il va cependant de soi que l'existence, en 1986, d'un établissement vaudois de financement

industriel à moyen et à long terme présenterait de multiples avantages: il contribuerait à retenir une part de l'épargne vaudoise qui sans cela continuerait à être drainée par d'autres places financières.

De plus, il contribuerait à:

- compenser l'insuffisance de l'autofinancement et assurer la croissance des entreprises,
- pallier l'impossibilité pour les petites entreprises d'emprunter sur le marché des capitaux,
- financer les entreprises nouvelles,
- faciliter les fusions,
- permettre l'expansion des affaires familiales,
- aider au financement de la recherche et du développement.

La Banque cantonale vaudoise et le Crédit foncier vaudois seraient en mesure de financer le lancement d'une telle « banque industrielle » qui pourrait prendre la forme d'une *société d'économie mixte*. Des ingénieurs feraient partie des dirigeants pour permettre à cette institution d'assumer au mieux ses fonctions.

b) Programmes économiques

La réalisation de l'évolution économique et sociale qui paraît désirable et l'utilisation la plus adéquate des moyens disponibles sont-elles possibles sans une planification plus ou moins poussée et sans un certain pouvoir coercitif à cet égard ?

Cette question, fort controversée, se pose avant tout à l'échelle nationale puisque c'est la Suisse et non un canton pris isolément qui constitue une unité économique. A ce titre, la planification n'aurait pas sa place dans cette étude.

Toutefois, même en cas d'absence totale de plans ou de programme à l'échelle nationale, il paraîtra sans doute parfaitement normal en 1986 qu'un canton tel que le nôtre ait au moins un rudiment de programme économique comportant la détermination de certains objectifs généraux, fixant dans ce cadre les grandes options de l'Etat et des entreprises et services publics qu'il contrôle, enfin, recommandant aux communes et au secteur privé de se conformer dans la mesure du possible à certaines directives. Pour avoir une efficacité suffisante, ce programme devra être conçu en commun par des représentants des pouvoirs publics, de l'économie privée et des syndicats, réunis dans un organisme d'économie mixte.

Plus tôt un tel organisme verra le jour, et plus il y aura de chances que le développement économique et social du canton se fasse de façon harmonieuse.

c) Statistiques

C'est un lieu commun que de dire que la documentation statistique est insuffisante dans notre pays et qu'il n'est pas possible de se faire plus qu'une idée approximative de la structure et de l'évolution économiques et sociales.

Ces constatations sont justifiées dans une certaine mesure. Aussi faut-il souhaiter que le canton dispose avant 1986 déjà d'un service statistique spécialisé recueillant et publiant dans les délais les plus courts les données chiffrées essentielles, tant pour le canton dans son ensemble que pour les principales agglomérations. L'introduction de puissants ordinateurs dans de nombreux secteurs de l'administration publique facilitera l'élaboration des données à rassembler. Il serait en particulier essentiel que l'on puisse calculer *le revenu national du canton* et ses composants, afin d'avoir en main un instrument adéquat de prévision.

RÉSUMÉ

La formation professionnelle conditionnera toujours plus la prospérité future de l'économie. Dans chaque catégorie de formation, l'accent devra être mis sur le type d'homme dont l'entreprise de demain aura besoin, tant pour ses cadres que pour ses spécialistes d'exécution.

Les organisations patronales et syndicales joueront un rôle accru en tant que promoteurs d'idées nouvelles et initiateurs de progrès dans la branche ou dans la profession. L'extension des pratiques paritaires contribuera à développer une atmosphère de collaboration et de confiance, dans l'intérêt des entreprises. Elle pourra aboutir à la participation des salariés à certains domaines réservés actuellement au patronat. Le morcellement actuel des organisations devra disparaître.

La concentration et l'extension des entreprises seront inévitables, sauf dans certains domaines particuliers. Dans les sociétés anonymes, l'information des actionnaires et la structure des rapports entre les diverses catégories d'actionnaires nécessiteront d'importantes réformes. Les sociétés mixtes se multiplieront.

Les coopératives subiront aussi un processus de concentration et devront adapter leur structure à cette nécessité tout en continuant à poursuivre leurs objectifs fondamentaux. Les organisations de consommateurs joueront un rôle essentiel.

Le lancement d'une banque industrielle vaudoise devra être soigneusement examiné. Il en sera de même de la programmation économique et de l'amélioration de la documentation statistique.